

Le projet de reconstruction de la Maternité des Lilas entre dans une nouvelle phase

Depuis 2012 le dossier de l'avenir de la Maternité des Lilas a été traité en dépit du bon sens :

1. En 2011 la Ministre de la santé donne son accord sur le projet de reconstruction de la maternité, accord impliquant obligatoirement l'accord préalable de l'ARS. Le programme est inscrit dans les crédits hôpital 2012. Tout le monde s'accorde sur le caractère emblématique de la maternité et sur son professionnalisme, « établissement qui fait référence en matière de combat pour le droit des femmes depuis 1964 » selon le Président de l'Assemblée nationale. Le candidat à la Présidence de la République, François Hollande, prend publiquement position sur le projet lors de sa visite à la Maternité « Je ferai en sorte qu'il y ait une maternité aux Lilas ».
2. Depuis l'arrivée de M. EVIN, l'Agence a retardé le projet par des mesures dilatoires successives, rendant très difficile le financement initialement prévu du projet de construction, tout en finançant de façon paradoxale les déficits annuels.
3. En fin 2012, le Groupe Hospitalier Diaconesses Croix Saint Simon (GHDCSS) prend, à la demande express de M.EVIN, le contrôle de la gestion et du management de la maternité.
4. Entre-temps, M.EVIN fait étudier un projet de transfert au CHI de Montreuil dont tout montre qu'il a été largement sous-estimé dans ses coûts et dans son organisation. Des erreurs grossières de chiffres sont soulevées. Le personnel de la Maternité écarte ce projet en 2013.
5. Au mois d'août 2014 le GHDCSS se désengage.

Pendant ces quatre années d'hésitation, d'ordres et de contre ordres, de changement de management, la situation de la maternité s'est fortement dégradée tant du point de vue financier que du point de vue des conditions de d'exploitation.

Devant cette situation, le Conseil d'Administration de la Maternité des Lilas qui était réuni pour prendre la décision de déposer le bilan, a obtenu de la Ministre de la Santé, in extremis et après des négociations difficiles avec l'ARS, que celle-ci lui laisse la possibilité d'étudier un projet alternatif au projet actuel d'ici le 30 juin 2015.

Le Conseil a noté avec satisfaction l'engagement confirmé dans un blog énergique du Président de l'Assemblée nationale, ancien Président du Conseil Général du Département, ainsi que celui du Maire des Lilas, Vice Président du Conseil général.

Le Conseil d'Administration de la Maternité des Lilas a donc décidé à l'unanimité à l'occasion de son Conseil d'Administration du 20 octobre, de demander à la Présidente Mme Madeline Da SILVA et à Jean Claude HIREL, nommé simultanément Vice Président du Conseil d'Administration de la Maternité des Lilas, d'évaluer lors d'une première phase devant se terminer au 30 novembre, les possibilités de trouver une solution pérenne pour la maternité et de s'assurer de la réalité des engagements pris. En fonction des conclusions de cette étude, la mise sur pied d'un dossier étayant la concrétisation possible de cette solution s'étendra jusqu'au 30 juin 2015.

Au delà du maintien de l'activité de proximité de la Maternité des Lilas c'est du respect de la mise en œuvre de la loi sur l'IVG qu'il s'agit.

Le 20 octobre 2014